
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'état des dons patriotiques envoyé par les officiers municipaux de la commune de Chaillé-les-Marais (Vendée), lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'état des dons patriotiques envoyé par les officiers municipaux de la commune de Chaillé-les-Marais (Vendée), lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 309-310;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30720_t1_0309_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Des deux côtés de l'autel étoient assises deux déesses : l'une de la Liberté, l'autre de l'Égalité, représentées par des costumes analogues par deux citoyennes, l'une portant une pique surmontée du bonnet de la liberté et l'autre un niveau.

Sur le derrière de l'autel se tenoit un hercule sous le costume de ce héros appuyé sur sa massue. A la suite du char marchoit un groupe nombreux de jeunes citoyennes vêtues de blanc, ceintes des couleurs nationales, chantant par intervalle des himnes patriotiques.

Une musique guerrière accompagnoit cette marche. Le cinquième groupe étoit formé des membres de la Société populaire, des autorités constituées, sans distinction de place ny de rang. Au milieu de ce groupe marchoient les députés des communes réunies à celle de Crépy sur les invitations qui leur avoient été adressées.

La marche étoit fermée par un détachement de la Garde Nationale.

Ce cortège s'achemina dans cet ordre vers le Temple, au milieu duquel étoit élevé sur une estrade un sarcophage en avant duquel étoit un autel sur lequel furent déposés les bustes de Lepeletier et de Marat par les sociétaires vétérans qui les enlevèrent de dessus le char et portèrent jusqu'à cette place.

Des deux côtés du sarcophage et en avant étoient placés deux vases hauts, de forme antique, pleins de braziers ardents.

Le président, le vice-président et les secrétaires conduisirent les trois déesses sur le haut de l'estrade. Celle de l'égalité prit place près de l'autel à gauche, celle de la liberté à droite et la raison en avant.

Chacun ayant pris sa place, la déesse de la raison se lève et s'approchant des bustes elle les considère alternativement avec attendrissement, puis prenant l'attitude d'une femme profondément émue, elle exprime les sentimens de sa douleur et de ses regrets, puis pour honorer les mânes de ces deux martyrs elle jette des parfums dans les deux braziers.

Icy commence entre les trois déesses un dialogue en vers sur les vertus héroïques de ces deux martyrs qui ont scellé de leur sang la liberté de la patrie, sur la victoire que la raison remporte sur le fanatisme et l'égalité sur l'aristocratie féodale. Ce morceau éloquent autant que touchant est de la composition du dernier curé constitutionnel qui a donné sa démission de prêtre.

A ce dialogue succède un discours fait par le même adressé à la déesse de la raison. Dans ce discours éloquent, l'orateur a présenté avec force et énergie tous les vices de l'ancien gouvernement qu'il a mis en opposition avec les grands caractères de vertus que présente la révolution ; il a fait contraster les qualités républicaines avec les crimes de la tyrannie, il a peint les abominations du fanatisme qu'il a comparé avec la sagesse de la saine morale qui n'est que la raison elle-même ; dans son discours il a mis dans tout son jour la conduite perfide et atroce de l'odieuse aristocratie féodale en parallèle avec la conduite sage, modérée quoy qu'énergique de la Convention et de toute la Nation.

A la suite de ce discours des chœurs de citoyennes et de citoyens font retentir les airs de l'hymne, Amour sacré de la patrie, et autres.

Ces chants d'allégresse publique se suspendent et le vice-président de la Société populaire prononce un discours ou il peint avec énergie les morts héroïques de Marat et Lepeletier, leur vertu républicaine, leur horreur pour la tyrannie, les crimes des tyrans, il invite les divinités tutélaires de la République de couronner les bustes des dignes représentans de la Nation immolés à sa gloire. Les déesses posent sur leurs testes les couronnes civiques.

Des chants d'himnes patriotiques font encore retentir les airs, un sacrifice expiatoire leur succède ; tout le cortège sort du temple de la raison à la suite des déesses et se porte sur la place qui l'avoisine ; là un obélisque construit avec tous les débris du fanatisme, de la féodalité, et de l'orgueil présente un mélange bizarre de toutes les fatuités d'une grandeur factice et de convention entre des boureaux et des esclaves. La déesse de la raison met le feu à tout ce fatras impur de vieilles erreurs, bientôt une flamme dévorante convertit en fumée tout ce vain appareil et disperse au gré des vents ces débris de la tyrannie aux acclamations d'un peuple nombreux qui forment des danses autour du bucher et qui fait aïnsy sa nouvelle profession de foy, la mieux et la plus énergiquement prononcée.

De ce bûcher expiatoire les déesses aïnsy que le cortège rentrent dans le temple et remontent ensuite sur leur char et dans le même ordre se rendent au lieu des séances de l'assemblée populaire où sont bientôt placés des deux côtés du bureau du président les deux bustes des martyrs de la Liberté aux cris mille fois répétés de vive la République, vive la Montagne, vive la Convention, vive les amis de l'humanité.

La déesse de la raison occupe le fauteuil du président, siégent à sa droite la déesse de la liberté, et à sa gauche celle de l'égalité. La Société populaire prend place ; le président occupe la tribune ; il prononce un discours dans lequel il rappelle aux membres présents, les généreux dévouemens, l'amour inaltérable de la liberté qui ont mérité à des titres aussy précieux que glorieux aux héros de la feste la palme du martyr qu'ils viennent de recevoir dans le temple de la raison.

Cette feste, les discours qui la vivifient font sur les assistants la plus grande impression, dans l'instant les églises de Sery, de Nanteuil-Haudoin encore consacrées par le fanatisme, se ferment et bientôt se rouvrent sous l'invocation de la raison et leurs ministres récalcitrans au vœu bien prononcé de la nation fuient se cacher dans l'ombre.

La feste se termine par des chants et par un bal dans le lieu des séances.

27

Les officiers municipaux de la commune de Chaillé-les-Marais (1) envoient le détail de l'argenterie et autres objets qu'ils ont fait passer au district : en vermeil, 4 marcs 2 onces 18 deniers, et en argent 26 marcs 2 onces ; ils ont aussi envoyé leurs cloches (2) ; ils demandent l'aban-

(1) Vendée.

(2) Bⁱⁿ, 21 vent. et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

don d'une maison d'émigré pour tenir leurs séances.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

28

Le citoyen Allaprat, juge du tribunal de district de Châtillon-sur-Seine, félicite la Convention nationale du décret qui supprime les avoués. Depuis qu'ils n'existent plus, dit-il, l'on ne voit point de procès dans ces contrées. Ce magistrat (2) fait don à la patrie de son traitement de 1500 livres, à compter du dernier quartier jusqu'au terme où finira son exercice.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (3).

29

La société des Sans-culottes de Courtomer annonce que les treize communes qui composent ce canton ont déposé toutes les dépouilles de leurs églises ; que le tout va être conduit à Alençon.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Courtomer, 10 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (5).

« Citoyen,

La Société des sans-culottes du canton de Courtomer, district d'Alençon, département de l'Orne, me charge de t'annoncer que d'après une invitation faite aux 13 communes de ce canton, les municipalités, de concert avec les commissaires pris dans le sein de cette société ont apporté et déposé au lieu des séances tous les vases d'argent, et les différents métaux employés au service de leurs églises pour être transportés à l'administration du district et ensuite aux Monnoies nationales. Ce dépôt a été suivi d'un repas fraternel, où les amis de la République, en jurant de mourir pour sa défense, lui ont porté mille toasts, avec ces vases d'illusion, que hier on n'osoit regarder en face. Demain 86 marcs d'argent, plus de mille marcs de cuivre, 340 livres de plomb et étain, et 154 de métal seront conduits à Alençon dans une voiture surmontée d'une enseigne tricolore représentant la déesse de la raison qui foule aux pieds les instruments du fanatisme religieux.

Courage, Législateurs, le peuple françois approche de sa maturité. Malheur à ses ennemis ».

MORAND (présid.), PERDRIEL (secrét.).

(1) P.V., XXXIII, 195-96 ; *Ann. patr.*, p. 1943 ; *C. Eg.*, n° 371.

(2) *C. Eg.*, n° 571 ; *Mon.*, XIX, 685.

(3) P.V., XXXIII, 196. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XXXIII, 196. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t) ; *M.U.*, XXXVII, 345 ; *C. Eg.*, n° 571.

(5) C 294, pl. 970, p. 24.

30

Les habitans de la commune de Chateauf-sur-Sarthe adhèrent à tous les décrets de la Convention, l'invitent à rester à son poste, et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Mont Sarthe.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

31

La société populaire de Champagne (2) annonce que la jeunesse va aux frontières défendre la liberté ; que des dons en nature et en argent ont été faits ; que les emblèmes du fanatisme ont disparu. Elle demande le prompt établissement des écoles primaires et des fêtes nationales. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Champagne, 6 niv. II] (4).

« Citoyens représentants,

Le règne des tirans n'est plus. La superstition est aux abois. Le glaive de la justice se promène indistinctement sur toutes les têtes coupables. L'être suprême, le souverain législateur, a remis sa foudre entre vos mains, et bientôt la surface du globe sera purgée des brigands couronnés que l'infectent.

Les sans culottes de ce canton quoiqu'éloignés du centre de la lumière, n'en sont pas moins enflammés de ses rayons bienfaisants, entourés de montagnes, ils n'ont laissés passage ni à l'intrigue ni à l'ambition. L'amour sacrée de la patrie, de l'humanité, l'horreur pour l'exclavage et l'erreur sont les seuls sentiments qui les animent.

La jeunesse va aux frontières pour défendre la liberté et l'égalité, la République unie, indivisible et démocratique. Le peu qui restent attend le premier signal pour terrasser les ennemis du genre humain ou mourir au champ de l'honneur.

Des dons en nature et en argent ont été faits, un registre est perpétuellement ouvert pour en recevoir de nouveaux.

Nos curés sont renvoyés ; les emblèmes du fanatisme ont disparus. Des propagateurs de la morale universelle travaillent à effacer jusqu'au souvenir des cérémonies superstitieuses et font germer dans tous les cœurs des vertus sociales. Nos églises sont transformés en temple de la raison, nos vases dites sacrées sont au district, nous en faisons hommage à la patrie, ainsy que du traitement des fénéants qui n'étoient occupés qu'à obscurcir l'horison de la vérité.

Nous terminerons par solliciter le prompt établissement des écoles primaires et fêtes natio-

(1) P.V., XXXIII, 196. Bⁱⁿ, 21 vent. (suppl^t).

(2) Ardèche.

(3) P.V., XXXIII, 196. Bⁱⁿ, 21 vent. (suppl^t).

(4) C 295, pl. 992, p. 22.